



Trésorier du CSE : pas qu'une gestion comptable

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les règles légales en matière de gestion des comptes et bien faire la distinction entre les deux budgets du CSE.
- Comprendre l'importance d'analyser et de définir des actions et les choix budgétaires du CSE.
- Apprendre à organiser la gestion administrative et comptable du CSE.

Programme :

1- La législation concernant la gestion et les budgets du CSE

- Ce que dit la loi sur la gestion des budgets par les élus : trésorier du CSE, obligations comptables, arrêté et approbation des comptes du CSE, rapports de gestion, prise de décisions, ...
- Ce que dit la loi sur les deux budgets du CSE : mode de calcul, modalités de versement, règles à respecter, utilisations et pièges à éviter
- Le statut du CSE et ses obligations en matière d'assurance et de cotisation sociales
- Les moyens mis à disposition du CSE par l'employeur : local, fournitures, formations des élus, ...

2- Le projet du CSE : enjeux et outils

- La prévision : objectifs du CSE, choix budgétaires et budget prévisionnel
- Le suivi : des outils pour faciliter l'organisation du CSE
- L'analyse et le bilan des actions du CSE : le rapport de gestion du CSE

3- Bilan et perspectives

- Analyse de ses pratiques
- Priorités à mettre en œuvre

